

Calendrier des formations 2026

Les ressorts de l'implication (module 1)

En présentiel

Lille	06 et 07 février 09 et 10 avril 10 et 11 septembre
Marche en Famenne	17 et 18 avril
Lyon	15 et 16 janvier 10 et 11 juin
Toulon	19 et 20 mars

A distance

du 07 au 30 avril

Les ressorts de l'implication (module 2)

En présentiel

Lille	31 mars 09 juin 13 novembre
Marche en Famenne	11 juin
Lyon	27 mars 11 septembre
Toulon	10 février 29 mai

A distance

du 04 mai au 03 juillet

Conduire un bilan d'orientation avec le SISEM

A distance

du 18 mai au 12 juin

Prix des formations

	Entreprise/financeur		Indépend ^t /particulier	
	HT	TTC	HT	TTC
Les ressorts de l'implication – module 1	1.160 €	1.392 €	940 €	1.128 €
Les ressorts de l'implication – module 2	580 €	696 €	470 €	564 €
Conduire un bilan d'orient. avec le SISEM	1.160 €	1.392 €	940 €	1.128 €
Conduire un bilan managérial avec le SISEM	1.160 €	1.392 €	940 €	1.128 €
Conduire un bilan de compé. avec le SISEM	1.160 €	1.392 €	940 €	1.128 €
Animer un Atelier de déc. des Moteurs	1.160 €	1.392 €	940 €	1.128 €

Un acompte de 30% est demandé à la confirmation de l'inscription

Comment vous inscrire ?

Voici quelques conseils pour faciliter votre inscription et le suivi de votre dossier.

Nos formations accueillant un nombre limité de participants, nous vous conseillons de vérifier les disponibilités auprès de notre secrétariat au :

- France : **+33 (0)3 20 72 98 62.**
- Belgique – Luxembourg : **+32 475 71 69 64**

Préinscription

Dans un premier temps, vous pouvez prendre une option sur les dates de formation de votre choix en utilisant le formulaire de préinscription en ligne sur notre site www.sisem-institut.com, sur la page de la formation concernée –onglet « Les formations SISEM ».

Pour confirmer votre inscription

• Particuliers

Adressez-nous le bulletin d'inscription complété et signé. A réception, nous vous transmettrons un contrat de formation à nous retourner. Il vous est possible de vous rétracter dans un délai de dix jours à compter de la signature du contrat, cette rétractation doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

Règlement : à l'expiration du délai de dix jours, vous verserez l'acompte qui vaudra confirmation de votre inscription. Le solde sera réglé à l'issue de la formation.

• Entreprises

Adressez-nous le bulletin d'inscription ou le bon de commande de votre entreprise. A réception, nous vous ferons parvenir une convention de formation à nous retourner pour confirmation de votre inscription.

Règlement : versement de l'acompte à confirmation de l'inscription, le solde au fur et à mesure du déroulement de la formation

Après confirmation de l'inscription, nous adresserons à chaque participant une convocation précisant les horaires exacts de la formation, le lieu et les moyens d'accès. A l'issue de la formation, nous remettons à chaque participant une attestation de présence.

Merci de bien vouloir nous retourner les documents et le chèque d'acompte à l'institut SISEM organisateur de la formation :

- France : 288 Boulevard Clemenceau – 59 700 Marcq-en-Barœul
- Belgique : 17, Rue Claude de Humyn – B-6600 Bastogne
- Luxembourg : Rue de l'Industrie, 15 – L-8069 Bertrange - Grand-Duché du Luxembourg

Si vos procédures internes vous amènent à établir un bon de commande, merci de le joindre au dossier d'inscription.

Conditions Générales

Les prix indiqués comprennent la formation dispensée ainsi que la documentation remise aux participants, ils ne comprennent pas les frais de transports, de restauration et d'hébergement.

Toute formation commencée est due en totalité. Dans le cas d'un désistement annoncé moins de deux semaines avant le début de la formation par courrier ou par fax, le montant de l'acompte reste acquis à l'Institut SISEM.

Lorsque le nombre de participants à un stage est jugé insuffisant ou en cas de problèmes techniques, l'Institut SISEM se réserve le droit d'annuler le stage. Dès lors, l'acompte versé sera remboursé.

Toute inscription fait l'objet d'une convention de formation ou d'un contrat de formation, d'une convocation écrite de l'Institut SISEM, d'une facture et d'une attestation de présence.

Prise en charge financière par un organisme collecteur (OPCO)

Si vous souhaitez obtenir une prise en charge financière de votre formation, vous devez prendre contact avec l'organisme pour lequel vous ou votre entreprise, cotisez. Cet organisme vous indiquera les conditions de prise en charge et les documents à fournir pour la constitution de votre dossier. L'Institut SISEM vous fournira les documents suivants :

- **devis**
- **Programme de formation (sur demande)**
- **Certification de réalisation**
- **Attestation de présence**
- **Convention de formation**

Renseignements administratifs de l'institut SISEM France :

N° SIRET : 538 247 180 00010

Code APE : 7022Z

N° d'activité : 315 907 903 59